

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 5 : "Canebiers et environs"

*Jeudi 31 mars 2011 à 18 heures,
Ecole de Voile*

Etaient présents :

Mme ANSELMi, adjointe, présidente du quartier,
M. RESTITUITO, adjoint, président suppléant du quartier,
M. GIRODENGO, coprésident du quartier,
Mme TURION, coprésidente suppléante du quartier,
M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",
M. HAUTEFEUILLE, Mmes SERRA et GIBERT, conseillers municipaux,
Mmes SERRA, GIBERT, GUERIN, conseillères municipales,
M. RUIZ, Directeur Général des Services,
M. LESCA, Directeur des Services Techniques municipaux,
Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,
M. ILBERT, agent technique municipal,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, **M. GIRAUD** rappelle qu'il s'agit de la septième session des "Comités de Quartiers". A l'appui d'un document power point, l'ordre du jour de la séance est présenté.

NOUVELLE COMPOSITIONS DES COMITES

Comme prévu dans la Charte, l'assemblée générale des Comités de Quartiers s'est tenue, en Mairie, le jeudi 17 mars 2011.

A cette occasion, la composition des quartiers a été évoquée et l'ensemble des présidents et coprésidents s'est porté volontaire pour la deuxième période allant de 2011 à 2014. Monsieur le Maire et les élus ont remercié les coprésidents pour leur implication à leurs côtés et y voient une marque de confiance.

Dans ce quartier, la composition est la suivante :

Présidente : Andrée ANSELMi
Suppléant : Pierre RESTITUITO

Coprésident : Didier GIRODENG
Suppléante : Nicole TURION

3 ANS D'ACTION

A l'occasion de la mi-mandat des "Comités de Quartiers" et à l'appui de photos, un bilan non exhaustif des actions réalisées dans le quartier, par l'intermédiaire des Comités ou prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement, est présenté. Une liste également non complète des actions menées sur l'ensemble du territoire communal est proposée (*ce document est consultable sur le site Internet de la Ville, rubrique "Comités de Quartiers"*).

RUISSEAU DE LA MOUTTE

Des aménagements ont été réalisés sur le site. La pose de pale planches sur la totalité du ruisseau sera réalisée. Ce projet est en cours d'étude et de budgétisation. Le coût des travaux s'élèvera entre 600.000 et 700.000 €.

CHATEAU DE LA MOUTTE

Le projet de réhabilitation de la Toscane est lancé. Une dernière réunion en présence de l'Architecte des Bâtiments de France, de la Direction Régionale des Actions Culturelles et des services municipaux est programmée dans les prochains jours afin de régler les derniers détails qui concernent, notamment, le plancher.

Les travaux débiteront comme prévu à l'automne.

NUMEROTATION DE LA VOIRIE

L'étude a été lancée en 2003. Il s'agit d'un dossier complexe.

Lundi 4 avril, lors de la réunion du "Bureau Municipal", les élus procéderont aux derniers arbitrages. Ensuite, un courrier sera adressé à l'ensemble des habitants. Pour un grand nombre, il n'y aura pas de changement, pour d'autres, les numéros seront modifiés, pour les derniers une numérotation sera attribuée.

Une permanence sera prochainement mise en place au 1 rue de la Ponche. Les administrés pourront y retirer les numéros qui seront apposés par leurs soins.

Le dossier devrait être terminé en septembre 2011 et la procédure achevée en fin d'année.

Il est précisé qu'il s'agit d'une opération de modernisation de la Commune. Les services proposés aux usagers seront mieux rendus (Poste, livraisons, ...).

AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DU SENTIER DU LITTORAL

Une entreprise spécialisée vient d'être missionnée par le Conseil Municipal. Cette dernière réalise les travaux en respectant l'environnement et à la main.

Cette société a également recréé le ruisseau qui traverse la route des Salins pour rejoindre le chemin de la Moutte. Cette réalisation permet un meilleur écoulement des eaux et évite les inondations.

Il est précisé que tout au long de l'année, les services municipaux interviennent sur le sentier du littoral. A titre d'information, l'année dernière, 190 tonnes de bois ont été évacuées et brûlées.

AMENAGEMENT DE LA BAIE DES CANEBIERS

Une étude a été réalisée. Elle consiste en la mise en place de géotubes destinés à casser l'érosion et retenir le sable.

Or, à ce jour, la Direction Départementale de l'Equipement Maritime ne valide pas le projet car une distance impérative de 15 mètres doit être respectée entre les posidonies et tout obstacle.

CREATION D'UNE ZONE DE MOUILLAGE DANS LA BAIE DES CANEBIERS

Au milieu de la Baie, il est prévu d'organiser un mouillage. Il consistera en un mouillage central sur lequel viendront s'amarrer les bateaux moyennant une redevance. Le ramassage des déchets sera également organisé.

Ce projet est à ce jour en attente de validation par les services de l'Etat.

L'ENVIRONNEMENT

La campagne de communication en matière d'environnement va être renouvelée dans les prochains jours. Quelques nouveautés sont annoncées, notamment la récupération, sur la plateforme des déchets, des produits dits D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques). En effet, dorénavant, tous les appareils électroménagers tels que réfrigérateurs, congélateurs, caves à vin, lave-linge, fours, téléviseurs, écrans, aspirateurs, friteuses, ventilateurs, téléphones, calculatrices, rasoirs, sèche-cheveux, ..., sont récupérés sur site pour être recyclés.

Une lettre sera prochainement adressée aux administrés et commerçants afin de le sensibiliser.

La nouvelle plaquette regroupant toutes les informations en la matière accompagnera l'édition du prochain "Saint-Tropez Info".

Il est rappelé aux participants que le service municipal de l'Environnement se tient à leur disposition pour tous renseignements. En cas de constat de dépôts sauvages, ils sont invités à prendre contact avec les agents qui interviendront au plus vite.

Semaine du Développement Durable :

Dans le cadre de la semaine du Développement Durable, une conférence sur les économies d'énergie est programmée, le 6 avril à 18 heures, salle Jean Despas.

MOUSTIQUES

M. RESTITUITO tient à intervenir concernant ce sujet sensible.

Depuis début février, deux agents du service municipal de l'Environnement ont commencé le traitement manuel des points humides. Le traitement par voie aérienne est également programmé.

De plus, cette année, 65 nichoirs destinés à accueillir les chauves-souris vont être installés dans le secteur. La même opération sera programmée l'année prochaine.

La vigilance des citoyens est recommandée afin que tous les points d'eau stagnante soient éradiqués. A titre d'information, 10 cl d'eau suffisent pour qu'un moustique ponde 500 larves.

Les gestes à tenir en matière de lutte contre les moustiques figurent dans un petit fascicule disponible en Mairie et aux Services Techniques.

TRAITEMENT DES PALMIERS

M. RESTITUITO rappelle aux participants l'impérieuse nécessité de traiter les palmiers contre le charançon rouge et le papillon "paysandisia". Cette opération doit se réaliser dix mois par an par l'intermédiaire de deux traitements :

- solution aqueuse de "nématodes", petits vers qui s'attaquent aux larves,
- pulvérisation de "cofidor".

Les arbres doivent être surveillés et en cas de doutes ou de symptômes, un contact avec le service de l'Environnement est vivement recommandé.

LA PAROLE AUX ADMINISTRES

Chemin des Vanades

Etat de la chaussée

Ce chemin est en très mauvais état. Les riverains souhaitent sa réhabilitation.

Il s'agit d'un chemin communal (la limite est représentée par le poteau d'incendie). Les travaux doivent être prévus au budget.

M. HAUTEFEUILLE précise qu'effectivement, de nombreux chemins et voies de la Commune sont en très mauvais état. Un vaste programme de réhabilitation des rues de la Vieille Ville est en cours. D'autres tranches vont être effectuées sur les trois ans à venir. Etant donné l'état de vétusté de la voirie, une étude a été réalisée et démontre qu'environ 100.000 m² de chaussée sont à refaire, sans oublier les réseaux souterrains. Cela représente 8 à 9 millions d'euros d'investissement.

Des choix s'imposent. Toutefois, une visite sur place et une opération de réfection minimum du chemin seront réalisées.

Chantier

Un permis de construire vient d'être accordé dans le secteur et des tracés au sol sont d'ores et déjà matérialisés. Les riverains sont inquiets.

Il est précisé que l'ouverture de la voirie ne peut se faire sans autorisation municipale. A cette occasion, un état des lieux sera fait afin de mettre en demeure le propriétaire de remettre en état la voie communale si nécessaire.

Gros chantiers

Les riverains attirent l'attention des élus et des services sur les importants dégâts occasionnés par la réalisation de gros chantiers. Il serait souhaitable, une fois les permis de construire accordés, de réaliser un état des lieux avant la réalisation et à l'issue de cette dernière.

Normalement, cette démarche est faite par les services municipaux. Il est vrai que de plus en plus de gros camions viennent à SAINT-TROPEZ et génèrent des problèmes de sécurité. De plus, cette circulation influe sur la résistance des voies. Le tonnage des camions a toutefois été réduit par arrêté municipal.

Panneaux indicateurs

Depuis des années, les panneaux indicateurs sont sales ou endommagés. Cela donne une mauvaise image de la Ville.

Une consultation va être lancée pour changer l'ensemble de la signalisation hôtelière et directionnelle. Le remplacement de toute la signalisation représente un budget d'environ 350.000 €.

Depuis quelques mois, un agent municipal est missionné sur ce thème. D'ici la fin de l'année, les 8 principaux carrefours de la Ville devraient être réhabilités à ce niveau.

De plus, des plaques de rues seront apposées là où il n'en existe pas. Cette démarche s'ajoute à la numérotation de la voirie.

Chantier propriété ex-TRINQUET

Les riverains et les membres de l'ASAC (Association de protection des sites des Salins et Canebiers) sont inquiets concernant la réalisation de ce chantier.

En effet, un permis de construire modificatif a été accordé à la société STELAMARIS dans lequel il apparaît que le portail d'entrée devrait être supprimé pour utiliser l'ouverture existant côté plage.

Après contact de l'ASAC auprès de la Direction Départementale de l'Équipement Maritime sur ce point, cette dernière n'a pas souhaité répondre.

M. RUIZ intervient pour préciser qu'il s'agit d'un dossier extrêmement complexe. La sortie sur la plage existe déjà et fait partie de la propriété. De plus, lorsque la Ville accorde un permis, c'est qu'il est en adéquation avec la loi. Les décisions ne peuvent en aucun cas être adaptées en fonction de tel ou tel cas. Elles sont prises dans le cadre du respect des dispositions du Plan d'Occupation des Sols ou du Plan Local d'Urbanisme.

Par ailleurs, si l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord, les services municipaux doivent le suivre.

Hôtel SEZZ

Un stationnement anarchique est toujours constaté au droit de cet établissement, occasionné notamment par les camions de livraisons. Le problème sera signalé à la Police Municipale afin que la voie reste dégagée.

Concernant la réalisation du bâtiment, la Commune a dressé deux procès-verbaux pour travaux illégaux. Le procès est en cours.

Chemin de la Fontaine du Pin

Un petit éboulement est signalé par les riverains sur ce chemin.

Les services municipaux vont intervenir en posant une buse sur quelques mètres afin d'éviter que la situation ne s'aggrave.

Chemin de la Moutte

Une coulée de béton, située dans le ruisseau, doit être cassée depuis plusieurs semaines.

Les services municipaux se rendront sur place et prendront les dispositions qui s'imposent.

La séance est levée à 19 heures 40.

La Présidente du Quartier,

Andrée ANSELMINI

